Adalea

Association Départementale
Accueil Écoute & Veille sociale - LOGEMENT HÉBERGEMENT
Emploi Formation - Ateliers d'insertion

BILAN D'ACTIVITE 2018

ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT
- AVDL -
SAINT-BRIEUC
LOUDEAC

Janvier 2018

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF AVDL **3**

2. DESCRIPTIFS DES MESURES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2018 ..... **4**

a) Nombre de mesures AVDL 4

b) Origine de la demande 4

c) La situation familiale 5

d) Les âges 5

e) Situation logement/hébergement au démarrage de ma mesure 5

f) Situation logement des ménages à la fin de la mesure 6

3. CONCLUSION et PERSPECTIVES **7**

1. PRESENTATION DU POLE ET DU DISPOSITIF AVDL

Le pôle **LOGEMENT-HEBERGEMENT** comprend des actions diversifiées et complémentaires pour permettre aux personnes accueillies ou accompagnées de bénéficier d'un **parcours résidentiel** qui correspond à leurs attentes et à leurs besoins.

- 3 Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale ARGOS, Ker GALLO, Clara ZETKIN (77 places)
- Des places de stabilisation (6places)
- Une maison relais (25 places)
- Hybritel, structure d'hébergement d'urgence (54 places)
- Des mesures d'Accompagnement Social Renforcé dans le Logement (ASRL)
- Des mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL)
- Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)
- Des mesures d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF)
- Des appartements individuels dans le cadre de l'Aide au Logement Temporaire (ALT)
- L'intermédiation des logements des Programmes Sociaux Thématiques
- Une action visant la préparation à la sortie de maison d'arrêt en partenariat avec le SPIP (DPSMA)
- Un bail à réhabilitation (Loudéac)
- Accompagnement à la constitution de dossiers DALO/DAHO (Saint-Brieuc et Loudéac)
- La formation sur les dispositifs DALO/DAHO
- Des évaluations sociales en tant que structure relais du SIAO

ADALEA gère aussi :

Des mesures d'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

L'Accompagnement Vers et Dans le Logement vise à accorder à des publics éloignés du logement ou en passe d'en être exclu, un accompagnement social spécifique s'inscrivant dans le temps et nécessitant une technicité dont ne disposent pas les travailleurs sociaux exerçant leur activité dans le cadre des dispositifs de droit commun. Il intervient exclusivement en cas de problématiques liées à la recherche, à l'accès ou au maintien dans un logement autonome voire dans un logement provisoire au titre de l'ALT. Sont exclus des mesures AVDL les publics bénéficiant de mesures MASP, MAJ, MAESF, ASLL, curatelle, tutelle.

Cette année les L'Accompagnement Vers et Dans le Logement s'inscrit uniquement autour d'un des trois objectifs suivants :

- La recherche de logement
- L'accès/l'intégration dans un logement
- Le maintien dans un logement autonome

Un cahier des charges définissant les modalités de réalisation d'une mesure a été élaboré sur le département par la DDCS 22 en 2011. Des prestataires ont été désignés par la DDCS afin de mettre en œuvre ces mesures sur l'ensemble du département. ADALEA assure cette prestation sur les secteurs de Saint-Brieuc et de Loudéac. Les mesures AVDL sont opérationnelles depuis le milieu de l'année 2011.
La durée des mesures a été établie à 3 mois. En fonction des situations les mesures peuvent être renouvelées dans la limite de 12 mois.

Le bilan présenté reprend les différents items demandés par la DDCS 22 dans le cahier des charges qui est commun à l'ensemble des prestataires.

2. DESCRIPTIFS DES MESURES EFFECTUEES AU COURS DE L'ANNEE 2018

a) Nombre de mesures AVDL

	Nb de ménages	%
AVDL Recherche	42	76%
AVDL Accès	9	16%
AVDL recherche Accès	2	4%
AVDL Maintien	2	4%
TOTAL	**55**	**100%**

55 ménages ont été concernés en 2018 dans le cadre d'une mesure AVDL par Adalea. C'est une très forte augmentation de cette mesure par rapport aux autres années : 31 ménages ont été concernés en 2017 et 35 en 2016.

76% des mesures concernent la recherche de logement.

b) Origine de la demande

prescripteurs	Nb de ménages	%
SIAO	22	40%
Gestionnaires de structures d'hébergement	29	52%
Gestionnaires de logement adapté	0	0
Travailleurs sociaux de secteur	1	2%
CCAPEX	0	0
Commission de médiation DALO	2	4%
Bailleurs sociaux	0	0
Autres	1	2%
TOTAL	**55**	**100%**

52 % des demandes viennent des structures gestionnaires d'hébergement. Cela représente 29 demandes pour 2018 contre 14 en 2017. Parmi elles Adalea (via les ALT pour 12 ménages, des sorties de CHRS et l'hébergement d'urgence pour 5 ménages) mais aussi d'autres structures comme l'Amisep, Coallia ou Sillage.

40 % des prescriptions émanent du SIAO via la commission unique d'attribution pour des ALT.

Le reste des prescriptions vient des bailleurs sociaux, des travailleurs sociaux de secteur et de la commission de médiation DALO pour deux mesures.

c) La situation familiale

Composition familiale	Nombre	%
Personnes isolées	26	47%
Familles monoparentales	22	40%
Couples sans enfant	5	9%
couples avec enfants	1	2%
Femmes Victimes de Violences	1	2%
TOTAL	**55**	**100%**

Comme les années précédentes, la majorité des ménages accompagnés (87%) sont des personnes isolées, avec ou sans enfants dont

- 47% de personnes seules (61% en 2017),
- 40% de familles monoparentales contre (36% en 2017).

d) Les âges

	Nombre de personnes			
Nombre de personnes	Hommes	%	Femmes	%
Moins de 18 ans				
18-25 ans	1	2.5%	3	16%
26-39 ans	17	45%	7	37%
40-59 ans	19	50%	8	42%
+ 60 ans	1	2.5%	1	5%
TOTAL	**38**	**100%**	**19**	**100%**

- 50 % des hommes et 42 % des femmes accompagnés ont entre 40 et 59 ans.
- 4 personnes de moins de 25 ans ont été accompagnées cette année tout comme l'année dernière.
- Deux personnes de plus de soixante ans ont bénéficié de la mesure (1 en 2017)

e) Situation logement/hébergement au démarrage de la mesure

Nombre de ménages		
Rue	-	-
Hébergement Chez un Tiers (y compris Membres de la Famille)	-	-
Hébergement d'urgence	8	15%
Hôtels	-	-
Place de stabilisation	-	-
Sortie CHRS logement parc public	7	12.5%
ALT	34	62%
Logement en sous-location, bail glissant ou non	-	-
Logement en gestion Locative Adaptée	-	-
Maison Relais & Résidence Accueil	-	-
Foyers Jeunes Travailleurs	-	-
Autres Foyers(RPA , Personnes handicapées)	3	4.5%
Logement Autonome dans le parc public	2	4%
Logement Autonome dans le parc privé	1	2%
Hôpital / Hôpital psychiatrique	-	-
TOTAL	**55**	**100**

62 % des ménages sont hébergés en ALT au démarrage de la mesure.
15% dans un hébergement d'urgence.
12.5% des ménages sont logés dans le parc public en sortie de CHRS.
6% sont dans un logement autonome.
3.5% dans un foyer

Nous voyons bien ici la diversité des situations accompagnées allant de l'urgence de trouver un logement rapidement à l'aide à l'installation dans un logement récemment attribué.

Nombre de requérants "logement" DALO	0
Sur total origine	**0**

Tout comme l'année passée, aucun ménage n'a effectué de recours auprès de la commission de médiation pour le droit au logement (DALO).
Ceci est dû notamment à un bon partenariat avec les bailleurs et/ou à l'utilisation de l'outil Capacité à habiter pour les ménages en sortie de dispositifs.

f) Situation logement des ménages à la fin de la mesure

			DUREE des mesures				
Logement	**Nombre**	**% sur le nbre de dossier**	Mesure 3 mois	1 renouvellement de 3 mois	2 renouvellements de 3 mois	3 renouvellements de 3 mois	4 renouvellements de 3 mois
Accès à un logement du parc locatif social	21	54%	12	3	4	2	-
accès à un logement du parc locatif privé	5	13%	1	3	-	1	-
Sous location	-	-	-	-	-	-	-
Maison Relais/Résidence Accueil	-	-	-	-	-	-	-
Autre*	13	33%	8	5	-	-	-
TOTAL	**39**	**100%**	**21**	**11**	**4**	**3**	**-**

* autre : 3 hébergés par des tiers, 2 situations inconnues, 8 arrêts de mesures

70% des ménages accompagnés sont en logement autonome à la fin de la mesure. (58% dans le parc public, 14% dans le parc privé).

On observe qu'une majorité des mesures est de trois mois (54% des mesures).

Détails des situations « autres » : 3 personnes ont préféré être hébergées chez des tiers, deux situations sont inconnues car ont quitté l'hébergement dans lesquels elles étaient et huit arrêts de mesures ont été faits d'un commun accord. Ces arrêts de mesure concernaient principalement des personnes qui souhaitaient faire une pause ou un arrêt dans l'accompagnement une fois toutes les démarches lancées. Parmi elles, une personne a demandé une interruption pour stabiliser son emploi avant de reprendre des recherches, la santé, régler ses dettes ou retrouver des ressources. Une des personnes a refusé une réorientation en CHRS. Enfin une dernière a souhaité changer de département.

3. CONCLUSION et PERSPECTIVES

Ce dispositif existe depuis 2011, le prix de la mesure n'a pas été revalorisé depuis. Une indexation au regard de l'augmentation des coûts serait à envisager.

De nouvelles orientations sont apparues depuis 2 ans qui concernent des ménages hébergés dans le cadre de dispositifs d'urgence (ALT et Hybritel).

Au regard de la nécessaire fluidité sur ces dispositifs temporaires, un accompagnement pour trouver une solution de relogement peut effectivement être nécessaire. Il va consister en un soutien dans l'élaboration du projet logement, dans sa mise en œuvre et dans la préparation du changement à venir.

Les modalités de la mesure AVDL ne sont pas forcément suffisantes pour assurer un accompagnement spécifique dans le cadre de l'urgence, un volume horaire plus conséquent (1 rendez-vous par semaine), serait plus approprié.

A l'instar du travail qui a été mené pour le public femmes victimes de violences accueillies sur les logements d'urgence, un groupe de travail SIAO/gestionnaires des mesures pourrait être mis en place afin de mesurer les besoins et construire un module d'accompagnement.